Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE

Direction générale de l'alimentation **Sous-Direction de la réglementation, de la recherche et de la coordination des contrôles** **Bureau de la qualité et de la coordination des contrôles** **Adresse** : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 **Suivi par :** Ghislaine Drouet **Tél**. : 01 49 55 58 86 **Réf. Interne** : BQCC_GD_n°2005 0036- **Réf. Plan de classement** : OTA841	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDRRCC/N2005-8093** **Date: 29 mars 2005**

Date de mise en application : immédiate

Modifie: la Note de Service DGAL/SDRRCC/N2004-8062
Nombre d'annexe: 0

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité
à

Objet : dispositif Indicateurs Clés, dernière collecte en 2005
Mots-clefs : indicateurs clés, pression de contrôle, dépistages, maladies animales, contrôles de la traçabilité, inspections, saisies, actes administratifs et procès verbaux

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services vétérinaires	Pour information : - Préfets - I.G.V.I.R., B.N.E.V.P., C.G.V.

La mise en place de Sigal est l'occasion de développer et redéfinir l'ensemble des indicateurs nécessaires au fonctionnement des services et en particulier des indicateurs d'activités que sont les Indicateurs Clés. Une enquête va donc être conduite, au niveau régional, afin d'identifier de façon exhaustive les besoins des services de contrôle. L'objectif visé est de pouvoir extraire le maximum de données directement depuis Sigal et ainsi de pouvoir alléger le travail de saisie généré notamment par les nombreux bilans et rapports qui sont demandés.

En conséquence, afin de privilégier la réflexion sur les nouveaux indicateurs, l'exercice 2005 sera **restreint** à une collecte unique de données **annuelles et non trimestrielles**. Cette collecte aura lieu en janvier 2006, selon la même grille qu'en 2004 et selon les mêmes modalités pratiques (à l'exception de la fréquence) que celles définies par la Note de Service DGAL/SDRRCC/N2004-8062. Je vous rappelle que la validité des données demeure sous la responsabilité des Directeurs Départementaux des Services Vétérinaires .

Je vous remercie de bien vouloir contribuer le mieux possible à l'enquête qui sera adressée, au niveau régional, en parallèle de la collecte des indicateurs clés.

La Directrice Générale de l'Alimentation

Sophie VILLERS